

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le lundi 11 août 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-08-184 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H15.

Adoptée.

2014-08-185 Adoption de l'ordre du jour du 11 août 2014.

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2014-08-186 Dispense de lecture du procès-verbal 7 juillet 2014

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 14 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2014-08-187 Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-08-188 Dépôt états financiers au 31 juillet 2014

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 juillet 2014.

Adoptée.

2014-08-189 Participation colloque de zone

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'autoriser la directrice-générale à participer au colloque de zone qui se tient les 10 et 11 septembre 2014, à Thetford-Mines.

Le coût d'inscription est de \$125.00.

Adoptée.

2014-08-190 Résolution: Demande de subvention député provincial

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'adresser une demande au député provincial M. Ghislain Bolduc dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Cette demande se chiffre à \$ 25,000.00 pour la réalisation des travaux suivants:

- Implantation et enrochement des fossés du Chemin de la Baie Sauvage;
- Ponceaux de traverses dans le Rang B & C
- Ponceau Chemin Thibodeau Est
- Rechargement de gravier Rang B & C et Rang 9 & 10
- Signalisation routière

Adoptée.

2014-08-191 Résolution: Implantation Chemin de la Baie Sauvage

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'octroyer un mandat à la firme Ecce Terra afin d'implantation notre portion de propriété au Chemin de la Baie Sauvage.

Adoptée.

2014-08-192 Résolution: Changement de ponceau: Thibodeau Est

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de demander une soumission à Excavation Gagnon et Frères pour installer un nouveau ponceau de traverse sur le Chemin Thibodeau Est.

Aussi, il est possible qu'il y ait lieu de creuser entre les deux propriétés riveraines pour conduire l'eau du fossé, soit entre la résidence de Donald Bouchard au 4747 et Nicolas Drouin au 4749.

La directrice-générale est mandatée pour obtenir une autorisation des contribuables concernés s'il y a lieu.

Adoptée.

2014-08-193 Paiement : Chemin Thibodeau "Secteur Ouest"

Attendu la réception d'une facture d'Excavations Gagnon & Frères de l'ordre de \$34,14.00 plus taxes pour les travaux du Chemin Thibodeau "Secteur Ouest"

Attendu que le bordereau de prix déposé lequel devra être approuvé par l'ingénieur au dossier pour que ce dernier recommande le paiement;

Attendu que ce montant inclus les travaux prévus au contrat et les ajouts demandés par les élus lors de la séance du 7 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de procéder au paiement de la facture de \$ 34,114.00 plus taxes à Excavations Gagnon & Frères pour les travaux du Chemin Thibodeau sur réception de la recommandation de paiement .

Adoptée.

Suivi: travaux de forage du puits municipal

Les élus sont informés que l'ingénieur a écrit au ministère de l'environnement afin d'obtenir un avis technique concernant le traitement requis à l'eau de notre puits pour qu'elle respecte les exigences applicables.

**2014-08-194 Dépôt : recommandation du comité consultatif
d'urbanisme :Stephan Méthot et Nathalie Gobeil**

Attendu la demande de dérogation mineure adressée par Stephan Methot et Nathalie Gobeil propriétaires du 4683, Chemin Thibodeau;

Attendu que cette demande vise à accepter l'implantation d'un garage à 2.85 mètres au lieu de 3.5 mètres prévus par le règlement concernant la marge de recul avant;

Attendu qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adoptée.

**2014-08-195 Résolution: Décision du conseil municipal
Dérogation : Stephan Méthot et Nathalie Gobeil**

Attendu la demande de dérogation mineure adressée par Stephan Methot et Nathalie Gobeil propriétaire du 4683, Chemin Thibodeau;

Attendu que cette demande vise à accepter une marge de recul avant à 2.85 mètres au lieu de 3.5 mètres requis par la réglementation;

Attendu qu'un permis pour la construction de ce garage a été émis par la Municipalité le 30 septembre 2002 sur lequel les propriétaires de l'époque avaient déclaré l'implantation de leur garage à une distance 3,7 mètres;

Attendu que les nouveaux propriétaires se retrouvent devant une situation accomplie,

Attendu qu'aucun voisin n'est lésé par cette demande,

Attendu que le comité consultatif recommande l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Stephan Méthot et Mme Nathalie Gobeil et de ce fait accepte l'empiètement de 0,65 mètres dans la marge de recul avant.

Adoptée.

2014-08-196 **Dépôt : recommandation du comité consultatif**
d'urbanisme: Martin Bussières et Yolaine Poulin

Attendu la demande de dérogation mineure adressée par Martin Bussières et Yolaine Poulin propriétaires du 4723, Chemin Thibodeau;

Attendu que cette demande vise à accepter l'implantation d'un garage à 0,52 mètres au lieu d'un mètre prévu par le règlement concernant les marges latérales;

Attendu qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Adoptée.

2014-08-197 **Résolution: Décision du conseil municipal**
Dérogation : Martin Bussières et Yolaine Poulin

Attendu la demande de dérogation mineure adressée par Martin Bussières et Yolaine Poulin Gobeil propriétaire du 4723, Chemin Thibodeau;

Attendu que cette demande vise à accepter une marge de recul latérale à 0,52 mètre au lieu d'un mètre requis par la réglementation;

Attendu qu'un permis pour la construction de ce garage a été émis par la Municipalité le 13 août 2007 sur lequel les propriétaires de l'époque avaient déclaré l'implantation de leur garage à une distance d'un mètre de la ligne latérale;

Attendu que les nouveaux propriétaires se retrouvent devant une situation accomplie,

Attendu qu'aucun voisin n'est lésé par cette demande,

Attendu que le comité consultatif recommande l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Martin Bussièeres et Mme Yolaine Poulin et de ce fait accepte l'empiètement de 0,48 mètres dans la marge de recul latérale droite.

Adoptée.

2014-08- 198 **Fermeture d'une partie de la Route 263**
Cession : à Sylvain Arseneault et Sylvie Lemelin

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement

Que, conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la corporation ferme comme voie publique une partie de chemin désaffecté (montré à l'originnaire) séparant l'emprise actuelle et la subdivision Deux du lot Neuf « B » (9B-2), du rang Un (rg 1) du cadastre officiel du Canton de Price, lequel chemin est devenu le lot 49, du Rang Un, du susdit cadastre.

Que la corporation cesse immédiatement, s'il y a lieu, l'entretien et le déneigement de la partie dudit chemin ainsi fermé comme voie publique.

Que la corporation cède, à Sylvie Lemelin et Sylvain Arseneault, sans autre garantie que celle de ses faits personnels, la susdite route ainsi fermée.

Que ladite cession est consentie pour et moyennant la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette fermeture, l'arpentage et le cadastre et l'acte de transfert et sa publicité.

Que l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

Que le maire Daniel Talbot et la directrice générale Josée Vachon, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

Adoptée.

2014-08-199 **Résolution: Demande à la Commission de Toponymie**
Nomination : d'un nom de rue privée "Chemin Ally"

Attendu que les propriétaires M. Danny Bernier et Mme Annie Marier adresse une demande à la Municipalité de Ste-Praxède pour désigner un chemin privé leur appartenant;

Attendu que ce chemin privé, en zone de villégiature, est déjà cadastré pour un éventuel développement domiciliaire;

Attendu que le nom proposé par les demandeurs est "Chemin Ally" en l'honneur de leurs enfants: Alex et Lysanne;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède demande à la Commission de Toponymie de nommer le chemin privé identifié sur le plan annexé à la présente: "Chemin Ally".

Adoptée.

2014-08-200 Fauchage aux abords des rangs municipaux

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Construction Pierre Beaulieu pour procéder au fauchage des côtés des rangs municipaux, pour un montant forfaitaire de \$900.00.

Adoptée.

2014-08-201 Résolution: Débroussaillage fossés

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, à embaucher M. Yvon Cimon pour procéder à du débroussaillage de fossés, selon un budget approximatif de \$2,000.00

M. Bellavance verra à cibler les endroits où doivent être effectués les travaux.

Adoptée.

2014-08-202 Résolution: Réparation de ponceaux

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur M. Bellavance a procédé à l'achat de tourbe pour réaliser des réparations sous les ponceaux de traverse de chemins municipaux.

M. Bellavance verra aussi à embaucher le personnel requis pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée.

2014-08-203 Résolution: Mandat à M. Guy Fournier, inspecteur en environnement, tests de coloration

Attendu que M. Guy Fournier, inspecteur en environnement avait été dûment mandaté pour procéder à l'inventaire des installations septiques du territoire;

Attendu que suite à ce recensement, M. Fournier est à même de constater qu'un nombre total de 333 installations sont présentes , dont 24 puisards;

Attendu qu'il serait opportun que M. Fournier procède à un test de coloration sur les puisards;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de mandater M. Guy Fournier, inspecteur en environnement, afin qu'il procède à des tests de coloration sur les 24 puisards recensés sur le territoire;

Si le résultats des tests démontrent des signes de pollution, M. Fournier verra à communiquer avec les contribuables concernés afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour procéder à l'installation d'un système d'évacuation conforme;

Adoptée.

2014-08-204 **Résolution: Changement de date:**
Session de novembre 2014

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de modifier la date de la session ordinaire du mois de novembre 2014 afin que celle-ci se tienne le 10 novembre au lieu du 3 novembre 2014. Le 10 novembre est le deuxième lundi du mois.

Un avis public précisant ce changement sera affiché.

Adoptée.

2014-08-205 **Paiement des comptes au 11 août 2014**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 14 août 2014, laquelle s'élève à \$ 113,005.71.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2014-08-206 **Devis pour invitation:**
Cueillettes des ordures ménagères 2015

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de mandater la directrice-générale à préparer un devis pour la cueillette des ordures ménagères pour l'année 2015.

Les documents d'appels d'offres seront acheminés à deux soumissionnaires préalablement nommés par le conseil.

Adoptée.

2014-08-207 **Demande de soumission: Cueillette de la récupération**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de demander à l'entreprise T.O.R.A. de fournir à la municipalité, un prix pour la cueillette et le transport de la récupération, pour l'année 2015.

Adoptée.

Questions des personnes présentes.

2014-08-208 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de lever cette séance à 20:15 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.